



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

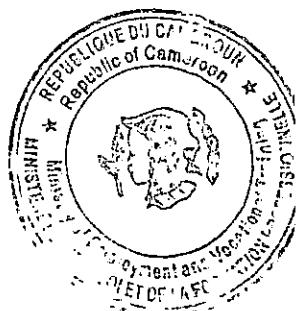
DEMANDE DE COTATION

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : IMPUTATION: 57 35 122 01 340010 361481.

Act

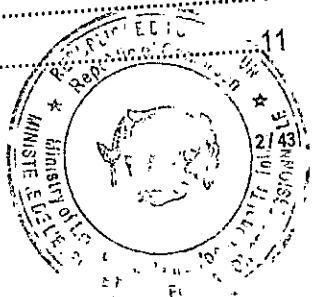
DOSSIER DE CONSULTATION



SOMMAIRE

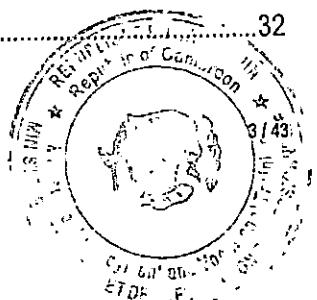
Pièce N°1: AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION	5
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	6
1.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS	6
1.3 PARTICIPATION ET ORIGINE	6
1.4 DELAIS ET LIEU DE LIVRAISON	6
1.5 FINANCEMENT	6
1.6 ALLOTISSEMENT	7
1.7 MODE DE SOUMISSION	7
1.8 COÛT PRÉVISIONNEL	7
1.9 CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION	7
1.10 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
1.11 REMISE DES OFFRES	7
1.12 CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	8
1.13 TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS	8
1.14 RECEVABILITE DES OFFRES	8
1.15 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	8
1.16 OUVERTURE DES OFFRES	8
1.17 - CRITERES D'EVALUATION	9
1.18 DELAIS D'EXECUTION	9
1.19 ATTRIBUTION DU MARCHE	9
1.20 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
1.21 ASSISTANCE TECHNIQUE	9
1.22 FRAUDE ET CORRUPTION	10
1.1 SUBJECT OF THE CONSULTATION	10
1.2 NATURE OF SERVICES	10
1.3 PARTICIPATION AND ORIGIN	10
1.4 DELIVERY TIME AND PLACE	10
1.5 FINANCING	10
1.6 LOTS	10
1.7 SUBMISSION MODES	11
1.8 ESTIMATED COST	11
1.9 CONSULTATION OF THE QUOTATION REQUEST	11
1.10 ACQUISITION OF THE CONSULTATION FILE	11
1.11 SUBMISSION OF BIDS	11
1.12 BID BOND	11
1.13 FILES SIZE AND FORMAT	11

✓



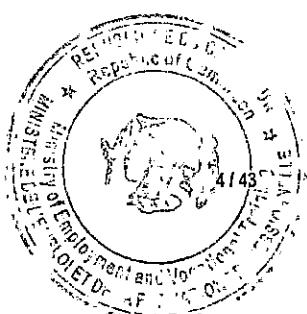
1.14	ADMISSIBILITY OF BIDS	12
1.15	VALIDITY OF BIDS.....	12
1.16	OPENING OF BIDS	12
1.17	-EVALUATION CRITERIA.....	12
1.18	EXECUTION DEADLINE.....	13
1.19	AWARD OF CONTRACT	13
1.20	ADDITIONAL INFORMATION.....	13
1.21	TECHNICAL SUPPORT	13
1.22	FRAUD AND CORRUPTION	13
	Pièce N°2: REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	14
2.1	DOSSIER DE CONSULTATION.....	15
	Article 1. Contenu du Dossier de consultation.....	15
2.2	PREPARATION DES OFFRES.....	15
	Article 2. Langue de l'offre	15
	Article 3. Documents constitutifs de l'offre.....	15
	Article 4. Offre	16
	Article 5. Monnaie de l'offre	16
	Article 6. Délai de validité des offres	16
2.3	DEPOT DES OFFRES	16
	Article 7. Cachetage et marquage des offres	16
	Article 8. Date et heure de dépôt des offres	17
2.4	OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES.....	17
	Article 9. Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés.....	17
	Article 10. Vérification de la conformité et comparaison des offres.....	18
2.5	ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE.....	18
	Article 11. Attribution de la Lettre-Commande.....	18
	Article 12. Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande	18
	Article 13. Signature de la Lettre-Commande	18
	Article 14. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	18
	Pièce N°3: SPECIFICATIONS TECHNIQUES	20
	Pièce N°4: MODELES D'ANNEXES	23
4.1	LETTRE DE SOUMISSION	24
	Pièce N°5: PROJET DE LETTRE-COMMANDE	29
	Article 1. OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE.....	32
	Article 2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION	32
	Article 3. PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE.....	32
	Article 4. DEFINITION, ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT.....	32

Ax



Article 5. LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES.....	32
Article 6. NORMES	33
Article 7. PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE.....	33
Article 8. TEXTES GENERAUX	33
Article 9. COMMUNICATION	34
Article 10. ORDRE DE SERVICE	34
Article 11. MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT.....	34
Article 12. GENERALITES-PRIX	35
Article 13. RETENUE DE GARANTIE	35
Article 14. MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE.....	35
Article 15. LIEU ET MODE DE PAIEMENT.....	35
Article 16. DOMICILIATION BANCAIRE	35
Article 17. VARIATION DES PRIX.....	35
Article 18. INTERETS MORATOIRES	35
Article 19. PENALITES DE RETARDS	36
Article 20. REGIME FISCAL ET DOUANIER	36
Article 21. TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDÉ.....	36
Article 22. BREVET.....	36
Article 23. LIEU ET DELAI DE LIVRAISON	36
Article 24. ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	36
Article 25. TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE	36
Article 26. RECEPTION PROVISOIRE.....	37
Article 27. GARANTIES.....	37
Article 28. RECEPTION DEFINITIVE	38
Article 29. RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDÉ	38
Article 30. CAS DE FORCE MAJEURE.....	38
Article 31. DIFFERENDS ET LITIGES.....	38
Article 32. EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDÉ	38
Article 33. VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE	38
Pièce N°6: DÉTAIL ESTIMATIF	40
6.1 DÉTAIL ESTIMATIF.....	41
6.2 TABLEAU D'APPRECIATION DES FOURNITURES	41
Pièce N°7: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	42

fat





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° **/DC/MINEFOP/CIPM/2023** DU **2023** RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°1: AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION





**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
(N° 0004 /DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU 10/03/2023 RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE
ELECTROGENE DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la poursuite du processus d'amélioration du cadre de travail amorcé depuis quelques années, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, lance une Demande de Cotation pour l'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

1.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation comprennent l'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, définies ainsi qu'il suit :

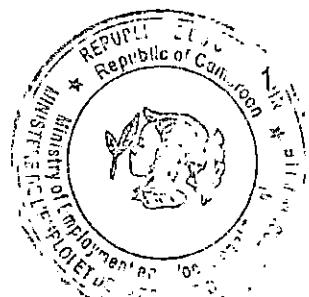
- Livraison d'un Groupe Electrogène ;
- Installation du Groupe Electrogène ;
- Mise en Marche du Groupe Electrogène ;
- Construction du local du Groupe Electrogène ;
- Déplacement de l'ancien groupe électrogène (situé à Nlongkak) pour le bâtiment de la Rue Ceper.

1.3 PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant d'une bonne expérience dans le domaine de la fourniture et de la distribution des équipements et matériels sollicités.

1.4 DELAIS ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des équipements et de l'exécution des prestations objet de la présente consultation est de soixante (60) jours et le lieu de livraison et d'exécution est : le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.



1.5 FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent avis de consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, EXERCICE 2023, suivant l'imputation 57 35 122 01 340010 361481.

1.6 ALLOTISSEMENT

Les prestations sont constituées en un (01) seul lot.

1.7 MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : en Ligne ou hors ligne.

1.8 COÛT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel de la prestation est de Trente millions (30 000 000) de Francs FCFA.

1.9 CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bureau des Appels d'Offres sise à Nlongkak-Yaoundé, Tél. :222 20 03 39/222 20 45 81 ; Fax 222 20 28 06 et la version électronique sur la plateforme Cameroon online E-Procurement Système (COLEPS) aux adresses <http://www.marchespublics.com> et <http://www.publicscontracts.com> dès publication du présent avis.

1.10 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bureau des Appels d'Offres sise à Nlongkak-Yaoundé, Tél. :222 20 03 39/222 20 45 81 ; Fax 222 20 28 06 dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor public par le soumissionnaire, d'une somme non remboursable de *quinze mille (15 000) francs CFA*.

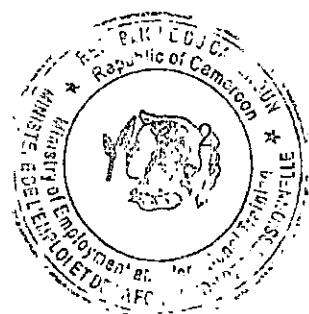
1.11 REMISE DES OFFRES

Soumission en ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard le 28 FEV 2023 à 11 heures précises, heure locale, (www.marchespublics.cm). Dans les mêmes délais, une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD,...) sera déposée sous pli fermé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bureau des Appels d'Offres sise à Nlongkak-Yaoundé.

Soumission hors ligne

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original marqué comme tel, devront être déposées sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au plus tard le 28 FEV 2023 à 11heures précises sous enveloppe scellée et cachetée adressée au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec la mention :



CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° U YD&MINÉFOP/CIPM/2023 DU
063-FEV-2023 VUE DE L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN
GROUPE ÉLECTROGENE DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée.

1.12 CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N° 07 de la Demande de Cotation d'un montant de **Six cent mille (600 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

1.13 TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- *5 Mo pour l'Offre Administrative ;*
- *15 Mo pour l'Offre Technique ;*
- *5 Mo pour l'Offre Financière.*

Les formats acceptés sont les suivants :

- *Format PDF pour les documents textuels ;*
- *JPEG pour les images.*

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

1.14 RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les autorités compétentes, conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois au moment du dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis de Consultation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances au moment de l'ouverture des offres.

1.15 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.



1.16 OUVERTURE DES OFFRES

28 FEV 2023

L'ouverture des offres sera effectuée en un temps le 28 FEV 2023 à 12 heures précises dans la salle de conférences du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sise l'Immeuble ministériel de Nlongkak par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de ce département ministériel, en présence des soumissionnaires désirant y prendre part ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

1.17 - CRITERES D'EVALUATION

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Non production d'une pièce administrative au-delà de 48h réglementaire;
- Non-conformité aux spécifications techniques du dossier de consultation ou offre technique et financière incomplète ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- Absence des prospectus originaux avec photos, accompagnés d'une fiche présentant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
- Attestation de surface financière d'au moins 50% du cout prévisionnel de la prestation, délivrée par une Banque.

Critères essentielles

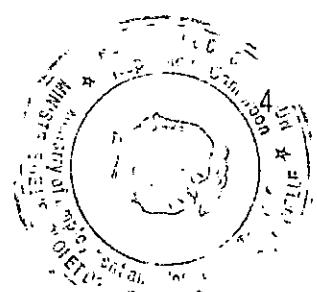
- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire dans le domaine concerné ;
- Avoir effectué avec succès au moins deux prestations similaires au cours des trois dernières années. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants : la copie de l'extrait du contrat comportant les 1ères et dernières pages et le procès-verbal de réception des fournitures et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.
- Délais d'exécution ;
- Garantie ;
- Preuve 'acceptation des conditions du Marché (descriptif de la fourniture paraphé à chaque page et signé à la dernière page).

1.18 DELAIS D'EXECUTION

La durée d'exécution des prestations est de soixante (60) jours.

1.19 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.



1.20 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les locaux indiqués ci-dessus, auprès du Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Tel : 222 200 339 / 222 204 581 au Bureau des Appels d'Offres ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.com> et <http://www.publicscontracts.com>

1.21 ASSISTANCE TECHNIQUE

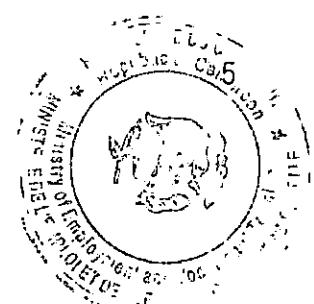
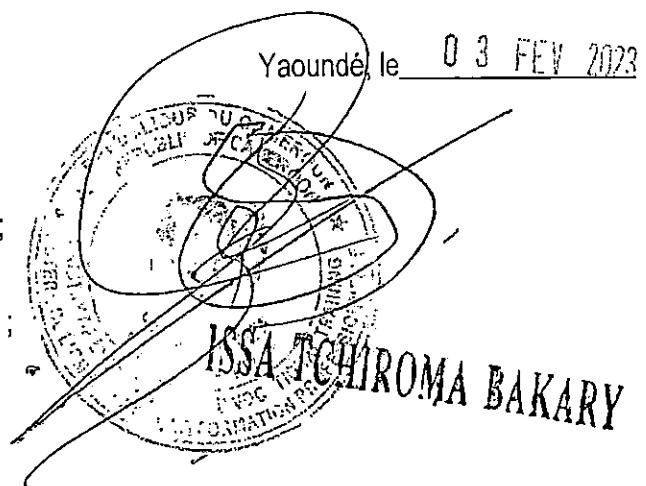
Pour obtenir une assistance technique en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email : dsi@minmap.cm.

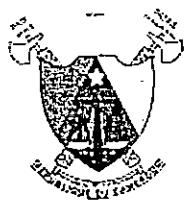
1.22 FRAUDE ET CORRUPTION

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Affichage.





**CONSULTATION NOTICE FOR THE QUOTATION REQUEST
No 0004/DC/MINEFOP/CIPM/2023 OF 03 FEV 2023 FOR THE
ACQUISITION, THE INSTALLATION AND THE STARTING OF A GENERATOR
FOR THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING'S
CENTRAL SERVICES.**

1.1 SUBJECT OF THE CONSULTATION

As part of the process' continuation for the improvement of the working environment initiated for some years, the Minister of Employment and Vocational Training hereby launches a quotation request for the acquisition, the installation and the starting of a generator within the central services of the Ministry of Employment and Vocational Training.

1.2 NATURE OF SERVICES

The services referred to the subject line involve the acquisition, the installation and the starting of a generator for the Ministry of Employment and Vocational Training's central services and consists of:

- Generator Delivery;
- Generator Installation;
- Generator Starting;
- Construction of the Generator room
- Moving the old generator (of Nlongkak) for the building of Rue-Ceper.

1.3 PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation to this Consultation is open to all Cameroonian companies with a good experience in the field of equipment and materials' supply and distribution.

1.4 DELIVERY TIME AND PLACE

The maximum deadline provided by the Contracting Authority for equipment delivery and the execution of the services forming the subject of this Consultation is 60 (sixty) days, and the delivery and execution place is the Ministry of Employment and Vocational Training.

1.5 FINANCING

The services relating to this Invitation Tender shall be funded by the Public Investment Budget of the Ministry of Employment and Vocational Training for the 2021 FINANCIAL YEAR, from budget line : 57 35 122 01 340010 361481.

1.6 LOTS

The services are in single lot.



1.7 SUBMISSION MODES

The files for this consultation notice can be submitted online or physically.

1.8 ESTIMATED COST

The estimated cost for these services is 30 000 000 (thirty million) Francs FCFA.

1.9 CONSULTATION OF THE QUOTATION REQUEST

The File may be accessed during the working hours at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training, in the Tender Bureau at Nlongkak-Yaoundé, Tel. 222 20 03 39/222 20 45 81 ; Fax 222 20 28 06 and available in a soft copy in the platform Cameroon Online E-Procurement System (COLEPS) with the addresses <http://www.marchespublics.com> and <http://www.publicscontracts.com> as soon as this notice is published.

1.10 ACQUISITION OF THE CONSULTATION FILE

The Consultation File is available during the working hours at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training, in the Tender Bureau at Nlongkak-Yaoundé, Tel. 222 20 03 39/222 20 45 81; Fax 222 20 28 06 after publishing this notice, with a payment receipt to the Public Treasury of a non-refundable amount of 15 000 (fifteen thousand) francs CFA, presented by the bidder.

1.11 SUBMISSION OF BIDS

Submission online

28 FEV 2023

Each offer drafted in French or English must be submitted online not later than _____ at 14:00 local time, (www.marchespublics.cm). Within the same time limits, a backup copy of the file in a soft copy (Flash drive, CD...) must be submitted in a sealed envelope at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training, in the Tender Bureau at Nlongkak-Yaoundé.

Submission off-line

The offers drafted in French or English in 7 (seven) copies including the original should be encrypted and submitted at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training not later than 28 FEV 2023 11:00 AM, in a sealed envelope addressed to the Ministry of Employment and Vocational Training and should carry the inscription :

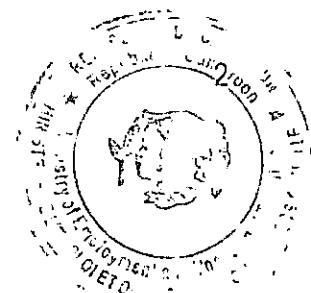
CONSULTATION FOR THE QUOTATION REQUEST No.0000001
03 FEV 2023 FOR THE ACQUISITION, THE INSTALLATION AND THE STARTING OF A
GENERATOR FOR THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING'S
CENTRAL SERVICES.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION".

Any offer submitted after the regulatory deadline will be rejected. Any offer properly submitted cannot be changed or withdrawn.

1.12 BID BOND

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a banking or financial institution approved by the Minister in charge of Finance and listed in Document No.10 of the Quotation Request, of 600 000 (six hundred thousand) francs CFA and valid for 30 (thirty) days beyond the date of validity of bids.



1.13 FILES SIZE AND FORMAT

For the online submission, the maximum sizes of documents that will be transmitted in the platform and which represent the bidder's offer are:

- *5 Mb for the Administrative File;*
- *15 Mb for the Technical File;*
- *5 Mb for the Financial File.*

The formats allowed are:

- *PDF for the textual documents;*
- *JPEG for images.*

The bidder should use the compression software to possibly reduce the size of files to be transmitted.

1.14 ADMISSIBILITY OF BIDS

Under penalty of being rejected, only originals and true copies certified by appropriate authorities must imperatively be produced in accordance with the Regulations of the Consultation.

They must be produced in the last 3 (three) months preceding the date of submission of bids or established after the signature of this Notice.

Any bid which does not comply with the requirements of the Notice will be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a financial institution approved by the Minister of Finance during the opening of bids.

1.15 VALIDITY OF BIDS

Bidders will remain committed to their offers for 90 (ninety) days from the deadline set for the submission of tenders.

1.16 OPENING OF BIDS

The bids will be opened in a single phase on 28 FEB 2022 at 12:00 AM in the Meeting Hall of the Ministry of Employment and Vocational Training at Nlongkak, by the Internal Committee of Contracts Award. Only bidders may attend or be duly represented by a person with a sound knowledge of the submitted file and who is authorized to do so.

The bids must be quoted exclusive of value added tax (VAT) and inclusive of all taxes with the tender's model signed.

1.17 -EVALUATION CRITERIA

Eliminatory criteria

- Absence of the bid bond during the opening of bids;
- Non-production of an administrative document 48 hours after the bid opening session;
- Non-conformity to the technical regulations of the Consultation file or incomplete technical and financial file;
- False declarations, fraud or falsified documents;
- Absence of original circulars with pictures and a sheet presenting the technical characteristics of the equipment offered;
- Sworn statement of non-abandonment of contracts over the past three years;



- Certificate of financial standing of at least 50% of the estimated cost of the service issued by a bank.

Essential criteria

- Presentation of bids;
- References of the personnel in the field concerned;
- Successfully completed at least two projects in the last three years. To be validated, each reference must have the following elements: the copy of the contract including the first and the last pages, the official report for the supplies reception and the certificate of completion;
- Execution deadline;
- Warranty;
- Proof of acceptance of the Contract terms (furniture Description initialled on each page and signed on the last page).

1.18 EXECUTION DEADLINE

The deadline provided for the execution of the services is 60 (sixty) days.

1.19 AWARD OF CONTRACT

The Contract will be awarded to the bidder with the lowest amount and meeting the technical and financial qualification criteria, including if necessary the proposed reductions.

1.20 ADDITIONAL INFORMATION

Technical additional information may be obtained at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training, Tel. 222 200 339 / 222 204 581 in the Tender Bureau or in the platform COLEPS to the addresses <http://www.marchespublics.com> and <http://www.publicscontracts.com>

1.21 TECHNICAL SUPPORT

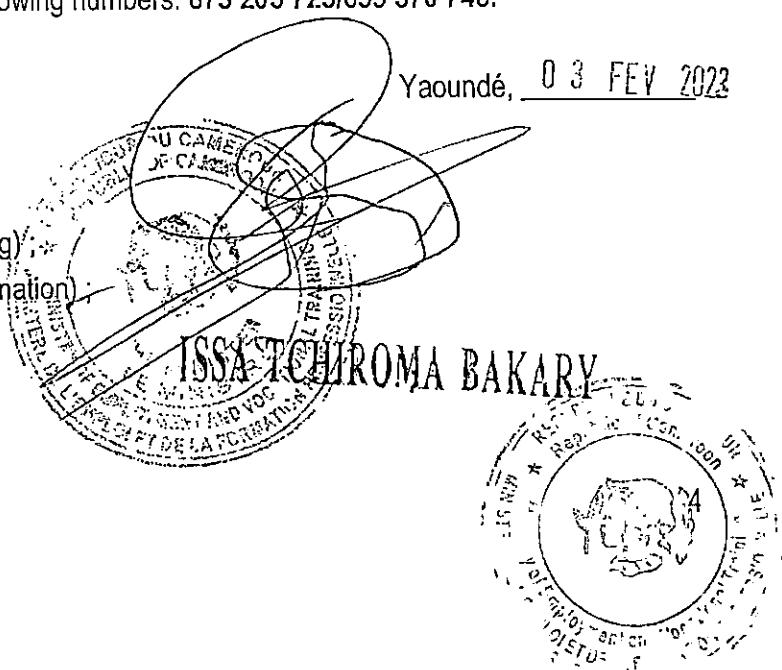
To obtain a technical support in case of problem during the use of the platform, please call the numbers (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or send a message to the e-mail address: dsi@minmap.cm.

1.22 FRAUD AND CORRUPTION

For any denunciation of corruption or bad practices, please call the Ministry in charge of Public Contracts or send a message to the following numbers: 673 205 725/699 370 748.

Copies:

- MINMAP (for information) ;
- ARMP (publishing and archiving) ;
- Chairperson of CIPM (for information) ;
- Contracts Service (archiving) ;
- Notice Boards.





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

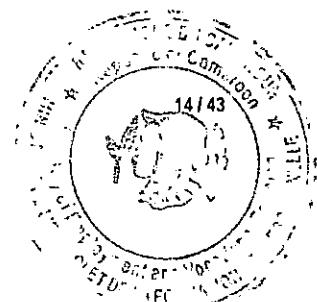
N° **DC/MINEFOP/CIPM/2023** DU **2023** RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°2: REGLEMENT DE LA CONSULTATION



2.1 DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1. Contenu du Dossier de consultation

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle « Autorité Contractante » lance une consultation Ouverte pour l'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- a. les Termes de Référence ;
- b. le bordereau descriptif et quantitatif ;
- c. le modèle de soumission ;
- d. le projet de Lettre-Commande ;
- e. le modèle de tableau de comparaison des offres.

Le Soumissionnaire devra observer les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le présent Dossier de Consultation.

2.2 PREPARATION DES OFFRES

Article 2. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance subséquente seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3. Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants :

Les pièces administratives en originaux ou en photocopie certifiées conformes, datées de moins de 3 mois par une Autorité Compétente et dont la liste suit :

- a. le Registre de Commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au(x) signataire(s) d'engager avec toutes les conséquences de droit la/les entreprise(s) pour la/les quelle(s) la soumission est présentée ;
- b. l'accord de regroupement le cas échéant ;
- c. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois ;
- d. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre des Finances ;
- e. une caution de soumission d'un montant égal **Six cent mille (600 000) francs CFA**, établie par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances ;
- f. une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de **Quinze mille (15 000) Francs CFA** délivrée par le Trésor Public ;
- g. une attestation pour soumission du Directeur Général de la CNPS certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé les sommes dont il est redevable vis-à-vis de cette institution ;
- h. une attestation de non-redevance fiscale délivrée par le Chef de Centre des impôts territorialement compétent ;
- i. une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- j. Une attestation d'immatriculation fiscale en cours de validité.

La proposition technique des soumissionnaires qui comprendra notamment :



- a. Les références du soumissionnaire dans le domaine concerné (avoir effectué avec succès au moins deux prestations similaires au cours des trois dernières années). Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :
 - i. la copie de l'extrait du contrat comportant les 1ères et dernières pages ;
 - ii. le procès-verbal de réception des fournitures et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.
- b. La durée de la prestation ;
- c. la Soumission, datée, signée et timbrée au tarif en vigueur ;
- d. le Devis Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

Article 4. Offre

Le Soumissionnaire précisera dans la soumission la nature des prix :

- a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et ;
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le Soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

Le Soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

Article 5. Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6. Délai de validité des offres

Les offres seront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

2.3 DEPOT DES OFFRES

Pour la soumission en ligne

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

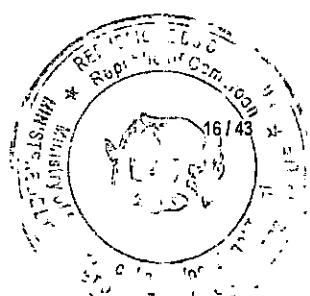
Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Pour la soumission hors ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra faire parvenir auprès du Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Tel : 222 200 339 / 222 204 581 au Bureau des Appels d'Offres.

Article 7. Cachetage et marquage des offres

Dans le cadre de la soumission en ligne :



L'offre à fournir par le soumissionnaire comprend un fichier électronique correspondant aux pièces administratives, et à l'offre technique et financière.

Le fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu

Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir à l'Autorité Contractante ou au MO/MOD dans les mêmes délais impartis, une copie de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'Autorité Contractante ou le MO/MOD. Ce pli, fermé, doit porter la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références de la consultation.

Dans le cadre de la soumission hors ligne :

Les Soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- a. adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse telle qu'indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et ;
- b. portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8. Date et heure de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée au point de l'Avis de Consultation.

La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS font foi.

Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) Cette heure est visible sur la page de soumission.

L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation.

Soumission en ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard le _____ à 14 heures précises, heure locale (www.marchespublics.cm). Une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD,...) sera déposée sous pli fermé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bureau des Appels d'Offres sise à Nlongkak-Yaoundé.

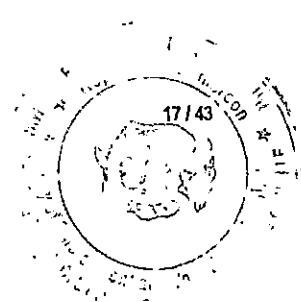
Soumission hors ligne

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original marqué comme tel, devront être chiffrées et déposées sous pli scellé et cacheté à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au plus tard le _____ à 11heures adressées au Chef dudit département ministériel.

2.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9. Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés.

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle procèdera à l'ouverture des plis en présence des soumissionnaires désirant y



prendre part ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, le _____ à 12heures dans la salle de conférences de ce département ministériel.

La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10. Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité des pièces administratives et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue du délai d'exécution et du descriptif des fournitures;
- Vérification des prix unitaires en lettres en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettre pour procéder aux corrections nécessaire ;
- Elaboration du tableau récapitulatif des offres.

2.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11. Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au prestataire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel, aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

Article 12. Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Demande de Cotation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou d'affichage, notamment dans COLEPS en communiquant :

- a. le nom de l'attributaire ;
- b. l'objet de la consultation ;
- c. le montant de la Lettre-Commande ;
- d. la durée d'exécution.

Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrables seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

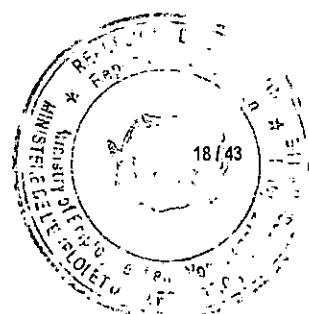
Article 13. Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

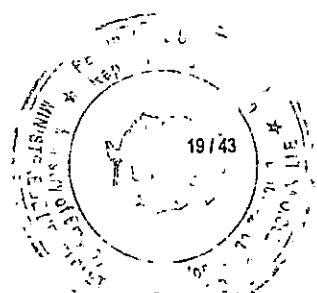
Article 14. Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Président et les Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils se doivent notamment d'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe,

- a. Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre -Commande.
- b. Est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



- c. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.
- d. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

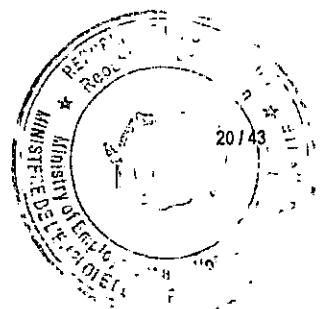
N° DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU 2023 RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°3: SPECIFICATIONS TECHNIQUES



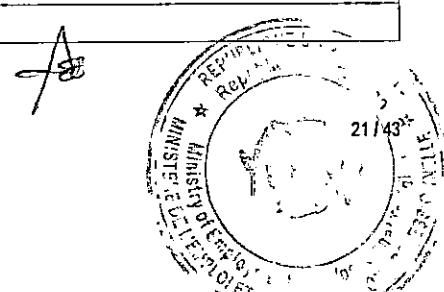
SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU GROUPE ELECTROGENE

I. PUissance nominale

PUISSEANCE NOMINALE 400 V - 50 Hz		
Secours	kVA	165
	kWe	132
Prime	kVA	150
	kWe	120

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

MOTEUR	
Réf. moteur	6068HFG20-153 *
Type aspiration	Turbo
Carburant	Gasoil/HVO
Optimisation combustion moteur	Fuel optimisation
Disposition des cylindres	L
Nombre de cylindres	6
Cylindrée (l)	6,72
Alésage (mm) * Course (mm)	106 * 127
Taux de compression	
Vitesse 50Hz (RPM)	1500
Puissance ESP (kW)	155
Refroidissement air admission	Air/Air
Type injection	Direct
Type de régulation	Mécanique
Type de filtre à air, modèles	Sec
CIRCUIT D'ALIMENTATION EN CARBURANT	
Débit max. pompe fuel (l/h)	108
Pression max. sur circuit retour fuel (m fuel)	1,20
CONSOMMATION AVEC VENTILATEUR	
Conso. Puissance Max ESP (l/h)	37
Conso. Puissance Max PRP (l/h)	33,80
Conso. 75% de puissance PRP (l/h)	26,10
Conso. 50% de puissance PRP (l/h)	17,70
CIRCUIT DE LUBRIFICATION	
Capacité huile (l)	21, 50
Pression huile mini (bar)	1
Pression huile maxi (bar)	5
Capacité huile carter (l)	20, 60
Conso. d'huile 100% ESP 50Hz (l/h)	0,0910
Capacité huile (l)	21, 50
CIRCUIT D'ADMISSION D'AIR	
Contre pression d'admission max (mm H2O)	625
Débit d'air combustion (l/s)	170
SYSTEME D'ECHAPEMENT	
Chaleur rejetée dans l'échappement (kW)	99
Température des gaz d'échappement (°C)	555



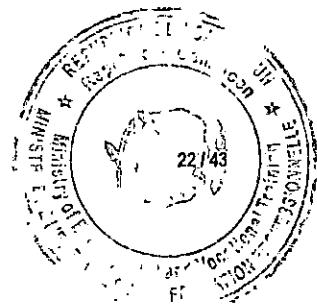
Débit de gaz d'échappement (l/s)	346,70
Contre-pression échappement maximale (mm H2O)	750
SYSTEME DE REFROIDISSEMENT	
Capacité moteur et radiateur (l)	25,80
Puissance ventilateur 50Hz (kW)	7,70
Débit d'air ventilateur Dp=0 (m ³ /s)	3,50
Contrepression disponible sur air (mm H2O)	20
Type de réfrigérant	Glycol-Ethylene
Chaleur rayonnée (kW)	16
Chaleur rejetée dans l'eau HT (kW)	55
Débit sur le circuit HT (l/min)	144
Capacité HT moteur seul (l)	11,30
Température d'eau arrêt moteur (°C)	105
Début d'ouverture thermostat HT (°C)	82
Pleine ouverture thermostat HT (°C)	94

III. PUISSANCES NOMINALES DES GROUPES ELECTROGENES

	Puissance nominale de Secours						Puissance nominale de base	
	415/240	3	50	132	165	230	120	150
J165	400/230	3	50	132	165	238	120	150
	380/220	3	50	132	165	251	120	150
	240 TRI	3	50	132	165	397	120	150
	230 TRI	3	50	132	165	414	120	150
	220 TRI	3	50	132	165	433	120	150

IV. ENCOMBREMENT VERSION COMPACT

Longueur (mm)	2497
Largeur (mm)	1103
Hauteur (mm)	1524
Capacité de réservoir (L)	334
Poids net (kg)	1375

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

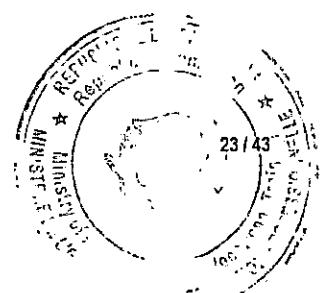
N° /DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU 2023 RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°4: MODELES D'ANNEXES



4.1 LETTRE DE SOUMISSION

Date : _____

Consultation N° _____/DC/MINEFOP/CIPM/2023

A

Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle.

Yaoundé

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser les prestations, objet de l'Avis de Consultation N° _____/AC/MINEFOP/CIPM/2023 du _____, conformément à la Demande de Consultation et pour la somme deFCFA (en lettres et en chiffres) Hors Taxes sur la valeur ajoutée et deFCFA (en lettres et en chiffres) Toutes Taxes comprises, dans un délai de _____

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Devis Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

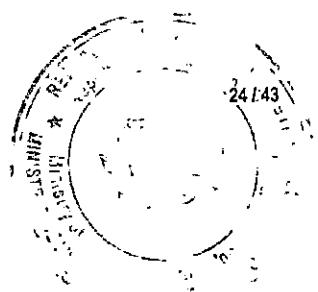


Le.....

Signature.....

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du Candidat



MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Adresse à Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, « *le Maître d'Ouvrage* »

Attendu que le Fournisseur ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour (*rappeler l'objet de l'appel d'offres*),

Ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à Six cent mille (600 000) francs CFA,

Nous (*Nom et adresse de la banque*), représentée par (*Noms des signataires*), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (*indiquer le montant*) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (*cautionnement définitif*), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.



Signé et authentifié par la banque

À , le

(Signature et cachet de la banque)

MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de caution : N°

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse) Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que..... (Nom et adresse fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser (indiquer la nature des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (indiquer le pourcentage compris 2 et 5%) du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux cautions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... (Nom et adresse de banque),

Représentée par..... (Noms des signataires),

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (En chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des travaux. Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

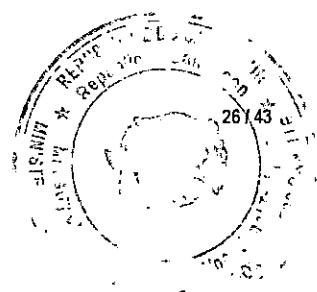
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

[Signature de la banque]



MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Directeur Général de
.....BP :NIU....., Soumissionnaire
(références de l'Appel d'Offres).....
.....
.....
.....

En application des dispositions de la lettre-circulaire

N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés, Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que (Nom de la structure)..... ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.

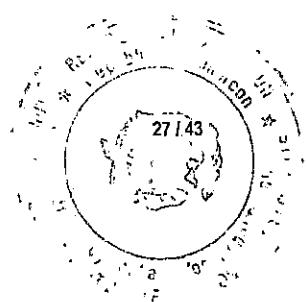


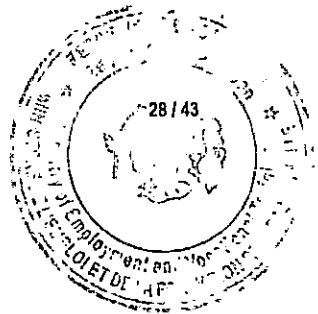
TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms et adresses des Soumissionnaires	Conformité de l'offre (Oui/Non)		Livraison		Prix Total TTC	Observations
		Dossier Administratif	Spécification Techniques	délai	Lieu		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							

8.1. MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			

A





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

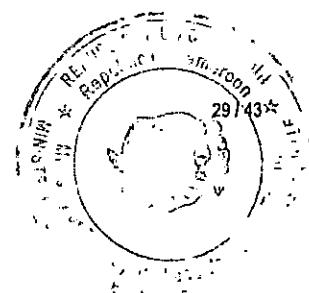
N° **/DC/MINEFOP/CIPM/2023** DU **2023** RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°5: **PROJET DE LETTRE-COMMANDE**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
SOUS-DIRECTION DU BUDGET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINEFOP/SG/DAG/2023 du _____

PASSEE APRES UNE DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____
RELATIVE A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE
ELECTROGENE DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE.

Titulaire de la Lettre-Commande :

Objet de la Lettre-Commande : L'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène
dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle.

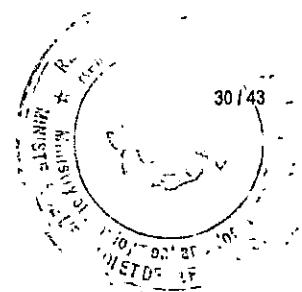
Lieu d'exécution : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Montant de la Lettre-Commande :

Durée d'exécution : Soixante (60) jours

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE
2023
IMPUTATIONS : 57 35 122 01 340010 361481.

SOUSCRITE LE _____
SIGNEE LE _____
NOTIFIEE LE _____
ENREGISTREE LE _____

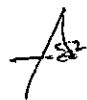


ENTRE :

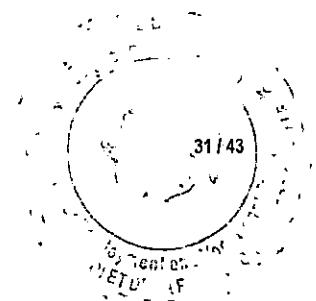
L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dénommé ci-après « le Maître d'Ouvrage »,

D'une part,

Et _____ B.P. _____, Tel. _____ Fax _____, N°RC _____
à _____ N° Contribuable _____ Représenté par M. _____, son
Directeur Général, dénommé ci-après le Cocontractant d'autre part,



Il a été convenu et arrêté ce qui suit : _____



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1. OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Consistance de la Prestation.

Article 2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation comprennent la fourniture des équipements suivants :

- Livraison d'un Groupe Electrogène;
- Installation du Groupe Electrogène ;
- Mise en Marche du Groupe Electrogène ;
- Construction du local du Groupe Electrogène ;
- Déplacement de l'ancien groupe électrogène (situé à Nlongkak) pour le bâtiment de la Rue-Ceper.

Article 3. PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée suivant l'Avis de Consultation N° ____/AC/MINEFOP/CIPM/2023 du _____ relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Article 4. DEFINITION, ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT

4.1 Définitions générales

Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

Le Chef de service de marché est le Directeur des Affaires Générales

L'Ingénieur est le Sous –directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance ;

Le Cocontractant est : _____ BP _____ Tél _____ 

4.2 Nantissement

L'Autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;

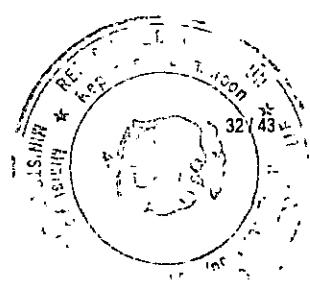
Le responsable chargé de paiement est le Payeur Spécialisé auprès de MINEFOP/MINJEC/MINDEVEL ;

Le responsable compétent pour les renseignements au cours de l'exécution de la Lettre-Commande est le Chef de Service des Marchés du MINEFOP.

Article 5. LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

5.1 La langue utilisée est le Français et /ou l'Anglais ;

5.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.



Article 6. NORMES

6.1 Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

Article 7. PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

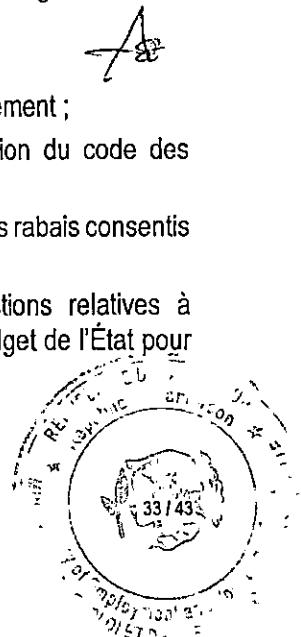
Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- La Lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ;
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Spécifications Techniques de la Fourniture ;
- Le Bordereau des prix unitaires du Cocontractant de l'Administration ;
- Le cadre du devis quantitatif et estimatif présenté par le Maître d'Ouvrage et rempli par le Cocontractant de l'Administration ;
- Le sous-détail des prix du Cocontractant de l'Administration ;
- Le calendrier d'exécution et le délai de livraison présentés par le Cocontractant de l'Administration et acceptés par le Maître d'Ouvrage ;

Article 8. TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des Entités publiques ;
- la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2023 ;
- le décret n°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du MINEFOP ;
- le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018;
- Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics en ses dispositions non contraires ;
- le décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Arrêté N°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
- Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Circulaire N°001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril /2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
- Lettre N°004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;
- la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat pour l'EXERCICE 2023 ;
- les normes en vigueur ;



- d'autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

Article 9. COMMUNICATION

9.1 Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de l'exécution de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire

Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec copie à adresser dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur.

9.2 : Le Cocontractant adressera toutes les notifications écrites correspondances à l'ingénieur avec copie au Chef de service de marché.

Article 10. ORDRE DE SERVICE

10.1 L'Ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service avec copie à l'ingénieur.

10.2 Les ordres de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du Marché avec copie à l'ingénieur ;

10.3 Les ordres de service à caractère technique sans incidence financière seront directement signés par le Chef de service de marché ;

10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de marché avec copie à l'ingénieur ;

10.5 : Les ordres de service pour le cas de forces majeures intempéries sont signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service de marché avec copie à l'ingénieur ;

10.6 Le cocontractant dispose d'un délai de cinq (05) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre les réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus

10.7 Tous les ordres de services seront tenus en copies au MINMAP.



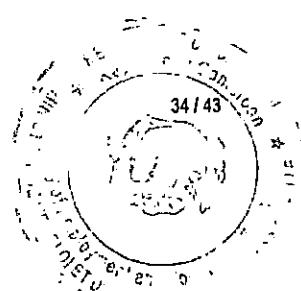
Article 11. MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT

11.1 Le Personnel

L'entreprise est tenue d'utiliser le personnel clé proposé dans l'offre.

11.2 Le matériel

Toute modification du matériel apportée doit avoir les mêmes qualités et doit être fait avec l'aval du Maître d'ouvrage avant de notifié à ce dernier.



CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 12. GENERALITES-PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour la production des documents et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 13. RETENUE DE GARANTIE

12.1 Cautionnement définitif

La caution définitive, étant fixée à 2% sur le montant TTC de la présente Lettre Commande, sera libérée un mois après la réception provisoire, après demande du fournisseur.

12.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie effectuée dans un délai d'un (01) mois après la réception définitive par la main levée du Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

Article 14. MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de :

(Montant en chiffre).....FCFA TTC

(Montant en lettres)Franc CFA Toutes Taxes comprises) conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 15. LIEU ET MODE DE PAIEMENT

En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre Commande conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

Toutefois, le Cocontractant produira au terme de chaque semestre un décompte qui donnera lieu au paiement des prestations réalisées.

Les décomptes en sept (07) exemplaires seront présentés par le cocontractant à l'ingénieur du Marché après approbation du rapport, accompagnés d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total de la Lettre-commande, le montant déjà perçu, le montant de la facture concernée.



Article 16. DOMICILIATION BANCAIRE

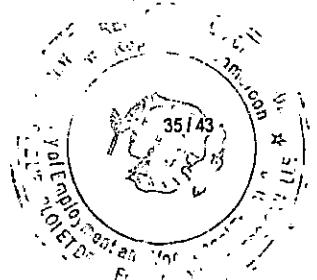
Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N° ouvert auprès de (Nom de la Banque) au nom de (Cocontractant).....

Article 17. VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes.

Article 18. INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marché Publics.



Article 19. PENALITES DE RETARDS

En cas de retard sur le délai d'exécution, le Fournisseur sera passible d'une pénalité pour retard conformément aux articles 168 et 169 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 20. REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'IR qui constitue un acompte sur l'impôt des sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code Général des Impôts.
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le Marché :
- Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (Droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
- Des droits et taxes commerciaux ;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix Hors Taxes.

Article 21. TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 22. BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 23. LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

23.1 Lieu de Livraison

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, seront livrées au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sis à Nlongkak-Yaoundé.

22.2. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à soixante **60** jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

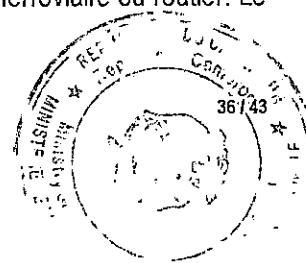
Article 24. ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 25. TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE

25.1. Emballage pour le transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le



fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 26. RECEPTION PROVISOIRE

26.1. Documents à fournir avant la réception

- Copie de la facture du cocontractant décrivant les fournitures et indiquant leurs quantités, leur prix et leur montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie des différents appareils.

26.2. Préparation de la réception

Le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur du Marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La réception est prononcée si le matériel livré est conforme à la présente Lettre- Commande;

A la demande du Co-contractant, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une Commission composée comme suit :

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant	Président
Le Chef de Service du marché	Membre
Le Sous-directeur du Budget	Membre
L'Agent chargé des opérations de comptabilité-matières	Membre
Le Prestataire	Membre
Le représentant du MINMAP	Observateur
L'Ingénieur	Rapporteur

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter ;

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité du matériel, le Co-contractant sera invité à remplacer à ses frais les fournitures non conformes.

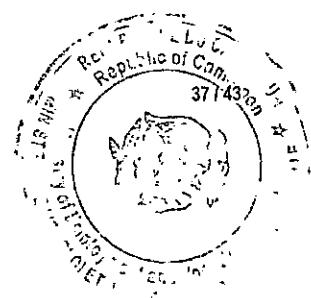
En cas de fournitures conformes, la Commission prononcera la réception provisoire. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Co-contractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel et le respect des clauses contractuelles.

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

La Commission, après visite du matériel, examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à sa réception définitive.

Article 27. GARANTIES

27.1. Cautionnement définitif



La caution définitive, étant fixée à 2% sur le montant TTC de la présente lettre-commande, sera libérée un mois après la réception provisoire.

27.2. Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 10% sera opérée sur le montant TTC de la présente Lettre Commande. Cette retenue peut être remplacée par une caution de même montant établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances. La somme correspondante de la retenue de garantie sera payée au fournisseur ou la caution libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. A l'expiration de ce délai, le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu de libérer la caution concernée sur simple demande du fournisseur.

26.3. Durée de garantie

La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de la réception provisoire des fournitures. Pendant cette période, Le Fournisseur est tenu :

- i) De remplacer tout matériel ou équipement défectueux ;
- ii) D'assurer la maintenance des équipements livrés.

Article 28. RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire. La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement la Lettre Commande. Elle dressera un procès-verbal de réception définitive dont une (01) copie sera remise à chacun de ses membres et trois (03) exemplaires au cocontractant.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 29. RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Le marché peut être résilié conformément aux dispositions des articles 180 à 185 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et suivant les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 30. CAS DE FORCE MAJEURE

Sont considérées comme cas des forces majeures, les situations décrites par les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 31. DIFFERENDS ET LITIGES

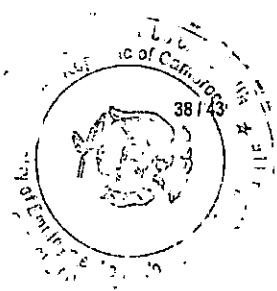
Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable conformément aux dispositions des articles 186 et 187 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et suivant les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 32. EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par le Maître d'Ouvrage.

Article 33. VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.



Page _____ et dernière de la Lettre-Commande n°____/LC/MINEFOP/SG/DAG /2023 du _____

Passée après Demande de Cotation N°_____ /DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____ relative à l'acquisition, l'installation et la mise en marche d'un groupe électrogène dans les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Titulaire de la Lettre-Commande : _____

Montant de la Lettre-Commande : (en chiffre).....FCFA (en lettres) Francs CFA toutes taxes comprises).



Durée d'exécution :

Lue et acceptée par l'Entrepreneur

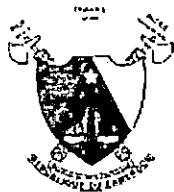
Yaoundé, le _____

Signée par le Maître d'Ouvrage

Yaoundé, le _____

Enregistrement





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

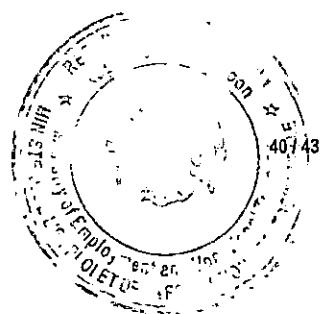
N° DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU 2023 RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°6: DETAIL ESTIMATIF



6.1 DÉTAIL ESTIMATIF

N°	DESIGNATIONS	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (HTVA)	PRIX TOTAL (HTVA)
01	Groupe électrogène Diesel Industriel J 165-50 Hz	01		
	Montant Hors Taxes			
	TVA (19, 25%)			
	IR (2, 2% ou 5,5%)			
	Montant TTC			

Nom du Soumissionnaire ----- [insérer le nom du Soumissionnaire]

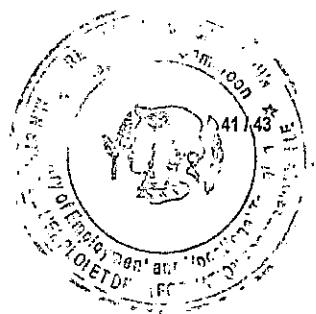
Signature ----- [insérer la signature]

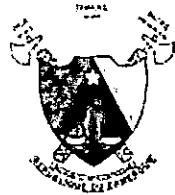
Date ----- [insérer la date]



6.2 TABLEAU D'APPRECIATION DES FOURNITURES

N°	DESIGNATION	OUI/NON
1	Groupe électrogène Diesel Industriel J 165-50 Hz	





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

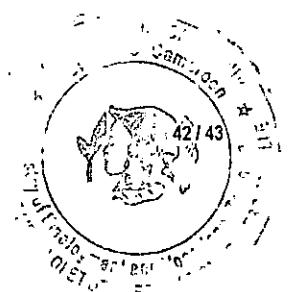
N° DC/MINEFOP/CIPM/2023 DU 2023 RELATIVE A
L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTROGENE
DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 340010 361481.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N°7: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS



ETABLISSEMENTS BANCAIRES

- 1) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) ;
- 2) SOCIETE GENERALE DU CAMEROUN (SGC) ;
- 3) CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)
- 4) STANDARD AND CHARTERED BANK OF CAMEROON.
- 5) AFRILAND FIRST BANK.
- 6) COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC);
- 7) UNION BANK OF CAMEROON (UBC).
- 8) ECOBANK.
- 9) NATIONAL FINANCIAL BANK OF CAMEROON.
- 10) BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM)
- 11) UNION BANK OF AFRICA (UBA).
- 12) BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK).
- 13) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
- 14) BANK OF AFRICA CAMEROON
- 15) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA BANK)

COMPAGNIE D'ASSURANCES

- 16) ACTIVA ASSURANCES.
- 17) CHANAS ASSURANCES.
- 18) ZENITHE INSURANCE.
- 19) PRO ASSUR S.A.
- 20) ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINE.
- 21) AREA ASSURANCES.
- 22) ATLANTIQUE ASSURANCES.
- 23) C. P. A. SA ;
- 24) NSIA ASSURANCES ;
- 25) SAAR SA ;
- 26) SAHAM ASSURANCES.
- 27) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE
- 28) ROYAL ONYX INSURANCE

At

